

M. ELLIS : Il est trop tard, peut-être, pour consacrer beaucoup de temps à cette question, mais j'aimerais faire une ou deux observations, vu que cette question intéresse la ville de Saint-Jean que je représente, et la partie du pays où je demeure.

L'honorable député d'York (M. Foster) a parfaitement raison dans ce qu'il dit au sujet du sentiment public, qui existe dans toutes les parties des provinces maritimes sur cette question.

Aux assemblées des chambres de commerce et à toutes les réunions d'un caractère politique, l'on a exprimé l'opinion très arrêtée, opinion qui a sans doute produit beaucoup d'effet sur les dernières élections, que le temps était arrivé où l'on devait cesser d'accorder des subventions à une ligne de paquebots ayant son terminus dans un port étranger. Les deux partis politiques, je crois, se sont accordés là-dessus. Il est très possible que pendant les dernières élections, la population de la ville de Saint-Jean ait eu plus de confiance que le parti représenté par l'honorable premier ministre accomplirait ses promesses à ce sujet plutôt que le gouvernement dont mon honorable ami (M. Foster) était un membre si éminent. Car bien que l'honorable député se soit étendu longuement aujourd'hui sur l'importance et la nécessité qu'il y a pour le pays d'adopter une politique qui empêcherait les ports étrangers de recevoir directement des deniers du trésor public du Canada, cependant, il faut nous rappeler que son parti a été longtemps au pouvoir, et qu'il n'a pris aucune mesure dans ce sens, malgré l'influence que l'on a exercée sur lui, et que ce ne fut qu'à la veille d'une élection générale que cet arrêté ministériel fut adopté, et que l'honorable député vint à Saint-Jean et fit connaître, avec une grande vigueur et une grande énergie, je l'admets, la position prise par le gouvernement.

Il n'y a pas de doute, non plus, que l'on éprouve dans les provinces maritimes un certain sentiment de regret de ce que le gouvernement n'a pas réalisé cette idée pendant la présente année. Mais, d'un autre côté, l'on peut facilement comprendre les obstacles qui s'opposent à ce que l'on mette fin à un système appliqué pendant si longtemps.

Bien que l'honorable député déclare que l'on avait fait certaines choses, que l'arrêté ministériel avait été publié, que des négociations avaient été entamées, il n'a pas dit—je l'ai suivi attentivement—que le gouvernement, avait donné un avis spécial à la Compagnie Allan, ou à la population du Canada, que cette subvention ne serait plus accordée à l'avenir. Toute la question a été discutée par la chambre de commerce des provinces maritimes, qui s'est réunie à Saint-Jean l'autre jour, et cette chambre de commerce a adopté une proposition faisant connaître formellement son opinion au sujet de la conduite du gouvernement, et exprimant son regret de ce que le service n'eût pas été terminé cette année, mais exprimant la confiance qu'on y mettra fin dans un an d'ici. Si nous considérons le fait que même avec les ressources dont disposait l'honorable député—il occupait le poste très influent de ministre des Finances—il n'a pas adopté cette politique, il est satisfaisant maintenant de croire que les hommes qui sont aujourd'hui au pouvoir adopteront cette politique immédiatement. En ce qui a trait aux subsides accordés à Saint-Jean, je crois qu'en somme, ils seront très avantageux. Mon honorable ami (M. Foster) en a amoindri la valeur, mais il ne s'ensuit pas que

M. FOSTER.

parce que des steamers allaient à Saint-Jean, l'an dernier, faisaient trois voyages et transportaient du fret sans subsides, ils ne viendront que trois fois cette année, lorsque le service sera subventionné ; et il n'est pas nécessaire que le gouvernement conclut des arrangements avec une ligne de steamers qui ne fera pas plus que ce service.

En somme, je crois que la population des provinces maritimes est parfaitement satisfaite des arrangements qui ont été faits, et qu'elle est pleinement convaincue que la politique énoncée par le gouvernement sera appliquée. Je suis parfaitement convaincu que l'honorable ministre du Commerce a fait à la Chambre une déclaration qui, il est vrai, n'apparut pas dans les archives, mais, si je l'ai bien compris, il a déclaré que la subvention accordée aux navires partant du port de Portland ne serait accordée que pour la présente année, et pas l'année suivante. Vu que c'est là la politique énoncée du gouvernement, il y a comparativement peu de différence, je crois, entre une année et une autre, pourvu qu'en définitive elle soit appliquée.

Sir CHARLES TUPPER : Je n'ai pas l'intention d'ajouter quoi que ce soit à l'exposé très clair et très formel fait par l'ex-ministre des Finances sur cette importante question. Mais je désire attirer un instant l'attention sur le fait qu'avant la confédération, l'ancien Canada désirait surtout avoir accès à l'océan durant la saison d'hiver par l'un de nos ports. C'est là—mon honorable ami, le premier ministre, le constatera—une des questions qui contribuèrent beaucoup à amener l'ancienne province du Canada à se prononcer très généralement en faveur de la confédération ; c'est une des questions auxquelles on attachait une grande importance. Dans le passé, nous croyions que non seulement la construction du chemin de fer Intercolonial nous fournirait pendant toute l'année un port canadien pour toutes les parties du Canada, mais encore, qu'elle nous permettrait de rivaliser, depuis le point le plus rapproché de Halifax jusqu'à la mer-patrie, avec les moyens de communications sur lesquels l'ancien Canada était obligé de compter avant la confédération. Mais l'on constata que la distance était trop grande, l'on constata que l'avantage que Portland possédait sous le rapport de la distance sur Saint-Jean et Halifax—ou plutôt sur Halifax, car Saint-Jean n'était pas d'abord traversé par le chemin de fer Intercolonial—et cette question de la distance en était une que nous ne pouvions pas résoudre en pratique. En conséquence, le gouvernement du jour décida, lorsque ce fait devint apparent.... Qu'est-ce que dit mon honorable ami ?

Le PREMIER MINISTRE : Nous discutons entre nous le nouveau point de géographie orientale, que Saint-Jean n'était pas frappé par le chemin de fer Intercolonial.

Sir CHARLES TUPPER : Par une ligne directe. Saint-Jean avait des communications, non pas par une ligne directe, mais par Moncton, d'où la ligne primitive de Saint-Jean à Shédiac nous mettait en communication avec Saint-Jean, mais par une voie indirecte. En tout cas, il reste acquis que la distance, de Saint-Jean ou de Halifax, par le chemin de fer Intercolonial, était trop grande pour nous permettre de rivaliser avec Portland. En conséquence, le gouvernement résolut de demander à ce